DELIBERATION N° 04-03 du 3 JUIN 2004

PORTANT APPROBATION

DE LA DECISION MODIFICATIVE Nº 1

AU BUDGET 2004

DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie:

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Administration approuve la décision modificative n° 1 au Budget 2004.

Le Budget 2004 de l'Agence est arrêté aux sommes suivantes:

Les crédits de dépense sont arrêtés à la somme de 962.500.000 €.

Les crédits de recette sont arrêtés à la somme de 962.500.000 €.

Le Secrétaire,

Directeur, de l'Agence

Guy FRADIN

Le Président du Conseil d'Administration

Bertrand LANDRIEU

APPROBATION EXPRESSE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

AU BUDGET 2004

Vu la délibération N° 03-26 du 28 octobre 2003 portant approbation du budget 2004,

Vu la note conjointe du ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie et du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement du 6 avril 2000 relative à l'approbation des décisions budgétaires des agences de l'eau,

Vu la délibération N°04- du 4 juin 2004 portant approbation de la décision modificative N° 1 au budget 2004,

La décision modificative N° 1 au Budget 2004 fait l'objet d'une approbation expresse.

Le représentant du Ministre chargé de l'Environnement

Alain Pialat

Le représentant du Ministre chargé du Budget

Paul Thevenin